

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : Signature d'un bon de commande pour la réalisation d'un diagnostic amiante et CREP de l'ancienne salle des fêtes de Chaponnay**

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un diagnostic amiante et CREP de l'ancienne salle des fêtes de Chaponnay, située Rue de la Poste, en vue de sa transformation en médiathèque et locaux associatifs,

Considérant la proposition établie par la Société RHONEDIAG (69008 LYON) pour un montant de 4 195,00 € HT, soit 5 034,00 € TTC.

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société RHONEDIAG (69800 LYON) pour un montant de 4 195,00 € HT, soit 5 034,00 € TTC, pour la réalisation d'un diagnostic amiante et CREP de l'ancienne salle des fêtes de Chaponnay, située Rue de la Poste, en vue de sa transformation en médiathèque et locaux associatifs.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 16-12-2022,  
Le Maire,  
Raymond DURAND

Certifié exécutoire  
En préfecture, le  
Et de la publication, le 16-12-2022

